

Ligue de Bretagne de JUDO

JUJISTU, KENDO et disciplines associées

www.judo-bretagne.bzh



CONSEIL D'ADMINISTRATION Le 13 mars 2021 à 16h00 ANAS BRETAGNE – PENSION DU BEC DE VIR 25, rue du Port Goret – 22410 TRÉVENEUC

COMPTE RENDU

CA exceptionnel pour validation des montants engagés par la Ligue de Bretagne pour les actions d'aides financières dans les départements bretons.

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 13 mars 2021 à 16h00.

Présents:

Conseil d'administration:

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire générale), Loïc SEVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), André MORINEAU (Président CD22), Maël ALLEE (Président 29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Myriam DEVAUX (Membre), Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre), Anthony LE DANIEL (Membre), Didier LE SAUX (Membre),

Invité: Laurent COMMANAY (CTS)

Absents excusés:

Conseil d'administration : Isabelle MERRANT (Membre).

Invité: Benjamin ASSIE (RAR)

Début de la séance à 16h00

SOMMAIRE

1.	AIDES JEUNES 2015 ET AVANT	2
2.	COTISATIONS-CLUB FEDERALES 2021	2
3.	PLAN DE RELANCE FEDERAL	2











1. AIDES JEUNES 2015 ET AVANT

Dans la continuité de la campagne de rentrée, une aide à la licence est proposée aux licenciés nés après le 31/12/2014 et licenciés avant le 15/02/2021. Cette aide représente 10 € qui sera versée aux clubs par chaque comité départemental, qui conserve la liberté d'y ajouter une contribution sur son budget propre. Ce dispositif concerne 2015 licences.

Comité Côtes d'Armor : 421 licences à 10 € soit 4 210 € Comité Finistère : 386 licences à 10 € soit 3 860 € Comité Ille-et-Vilaine : 831 licences à 10 € soit 8 310€ Comité Morbihan : 377 licences à 10 € soit 3 770 €

Proposition:

Le CA de la Ligue de Bretagne de Judo donne son aval pour l'engagement de 20 150 € pour aider les licences 2020/2021, nés après le 31/12/2014 et licenciés avant le 15/02/2021.

Décision : Approuvé à l'unanimité

2. COTISATIONS-CLUB FEDERALES 2021

Dans le cadre du soutien aux clubs, la Ligue de Bretagne de Judo propose d'exonérer les clubs de 50 % sur les cotisations clubs 2021.

Comité Côtes d'Armor : exonération 50%, soit 4880 €

Comité Finistère : exonération 50%, soit 4 600 €

Comité Ille-et-Vilaine : exonération 50%, soit 6350 €

Comité Morbihan : exonération 50%, soit 4500 €

Proposition de résolution :

Le CA de la Ligue de Bretagne de Judo exonère de 50% les cotisations clubs 2021, ce qui représente un manque à gagner de 18 615 €.

Décision : Approuvé à l'unanimité

3. PLAN DE RELANCE FEDERAL

a. Accompagnement

Afin d'abonder le plan de relance fédéral, la Ligue de Bretagne de Judo et DA propose de financer 10 € / licence en complément des apports de la FFJDA et du Comité Départemental. Ce financement s'entend limiter à 3 300 licences, qui s'explique par l'engagement cumulé de tous les comités départementaux.

Comité Côtes d'Armor : 300 licences à 10 € soit 3 000 €

Comité Finistère : 1 500 licences à 10 € soit 15 000 €

Comité Ille-et-Vilaine : 900 licences à 10 € soit 9 000 €

Comité Morbihan : 600 licences à 10 € soit 6 000 €

..

Proposition de résolution :

Le CA de la Ligue de Bretagne de Judo donne son aval pour l'engagement financier maximal de 33 $000 \in (3\ 300\ licences\ x\ 10\ engagement financier plant de relance fédéral.$

Décision : Approuvé à l'unanimité

Fin de réunion à 16h15.

Dominique DENIS, Secrétaire Générale.